

## Le Château des *Etangs* de *Massignac* en 1761.

Les procès-verbaux de visite sont des actes relativement fréquents dans les archives. Ils ont été dressés par des notaires (assistés de témoins<sup>1</sup> ou d'experts choisis par les parties ou nommés d'office par eux en cas de désaccord) ou par les juges seigneuriaux ou royaux. Ces actes ont été dressés en général dans trois circonstances: le plus souvent pour régler des questions d'héritage et évaluer la part revenant à chaque héritier ou lorsque d'importantes réparations devaient être effectuées; finalement, lors de l'entrée en jouissance d'un bail par le ou les fermiers d'une seigneurie.

C'est cette dernière circonstance qui a amené Me *Mesturas*, notaire à la résidence de *Saint-Claud*, à instrumenter à *Chantrezac* et à *Massignac* pour évaluer les bâtiments dépendant de ces deux fiefs. Leur propriétaire, *Jean de La Breuille*, devait avoir certaines difficultés car ses biens avaient été mis sous contrôle judiciaire et, par acte du Parlement de *Paris* en date du 25.09.1761, le précédent bailliste judiciaire *Guillaume Gricour* avait été remplacé par le sieur *Pierre Calloud*, bourgeois de *Paris*, y demeurant paroisse *Saint-Séverin*. C'est à l'occasion de cette passation de pouvoir que Me *Mesturas* fut amené à exercer ses fonctions les 21, 22 et 23 octobre de cette même année pour dresser le procès-verbal qui a servi de point de départ à cette étude<sup>2</sup>.

Le fief des *Etangs* était un sous-fief de la seigneurie de *Chabanais* qui était passé entre plusieurs mains avant de devenir la propriété des de *La Breuille*. Ces derniers se trouvaient donc à posséder deux châteaux: celui des *Etangs* et celui, - disparu eu XIX<sup>ème</sup> siècle - de *Chantrezac*<sup>3</sup>.

L'historien qui a entre les mains un acte du genre d'un de ces procès-verbaux éprouve toujours un sentiment mitigé. D'une part, il a la description irremplaçable d'un état d'un bâtiment à une date très précise, état actuellement complètement occulté par la restauration radicale que cet édifice a connu à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle; d'autre part il constate très vite les lacunes de ce genre de texte. Pour les contemporains, il était inutile d'apporter certaines précisions, évidentes pour tout le monde à l'époque, si bien qu'il n'est pratiquement jamais mentionné, lors de la visite, si on se dirige au nord ou au sud, à droite ou à gauche. Où se trouvaient la "*chambre verte*" ou la "*chambre jaune*"<sup>4</sup>? Bien malin qui peut le dire maintenant. C'était évident pour tout le monde en 1761 mais, malheureusement, ce ne l'est plus du tout pour nous et, actuellement, il nous est très difficile, pour ne pas dire impossible, de reconstituer l'agencement intérieur de ce bâtiment. Nous allons tenter de le faire, cependant.

En premier, le notaire et ses accompagnateurs pénètrent dans un corps de logis par un vestibule comportant deux portes en vis-à-vis (l'une donnant sur la cour et l'autre sur le jardin ou terrasse), avec à gauche un salon et une chambre (terme synonyme de pièce dans le langage de l'époque), puis dans une tour ayant une petite antichambre au rez-de-chaussée. De là, ils passent dans la "*chambre verte*" dont la localisation n'est guère précise, puis dans la chambre dite "*le portrait*" à côté de laquelle est un cabinet et une autre chambre appelée "*sous la tour du moulin*" (son nom doit provenir de la proximité de l'étang dont la chaussée surplombe un moulin). Par un escalier de pierre, ils montent au-dessus de la précédente puis poursuivent leur visite par les "*chambres hautes*", c'est-à-dire les pièces à l'étage, qui se composent d'une antichambre, de deux chambres, une chambre au dessus du salon (munie d'un balcon), d'une chambre à côté de la tour (s'agit-il toujours de la tour du moulin, ce n'est pas évident. Il semblerait plutôt qu'il s'agisse de la tour à droite de la façade, quand on la regarde de la cour d'entrée). Puis ils redescendent dans une "*chambre basse*" (c'est-à-dire au rez-de-chaussée) à côté d'un escalier.

<sup>1</sup> Lors de l'acte dont il va être question, les témoins ont été *Junien Vergnaud*, tailleur d'habits, demeurant à *Las Gracias*, paroisse de *Massignac*; et *Gabriel Vergnaud*, aussi tailleur d'habits, demeurant au bourg de *Massignac*.

<sup>2</sup> L'auteur tient à remercier Mme *Monique Langlais*, membre de la SAHC, pour lui avoir signalé ce document conservé aux Archives Départementales sous la cote 2 E/8886.

<sup>3</sup> La paroisse, puis commune, de *Chantrezac* a fusionné avec *Roumazières-Loubert* (canton de *Saint-Claud*).

<sup>4</sup> La couleur attribuée à ces chambres était généralement celle du "*meuble*", c'est à dire de la garniture en tissu d'ameublement (dessus de lit, rideaux de lit ou de fenêtre, tissu des sièges...).

Un "*couvoir ou guallerie*" règne sous les chambres de l'étage, du côté de la terrasse, c'est-à-dire du côté opposé à la cour d'entrée. Ensuite, ils se dirigent vers la tour du parterre dont la localisation n'est pas mentionnée puis ils reviennent dans une autre antichambre, visite l'office (ou "*dépense*"), la cuisine et un petit salon à côté. Puis ils traversent une chambre et reviennent dans la galerie où se trouve un puits garni de "*son lotir et cordes avec sa chesne de fer*".

Donnent sur cette galerie une pièce qualifiée d'ancienne cuisine et deux petites chambres où autrefois était une "*boutique*" (atelier) de maréchal et, juste à côté de cette galerie, il y a une "*halle*" presque complètement ruinée (mesurant 12 toises sur 4, c'est le seul bâtiment dont les dimensions sont connues). Dans le français de l'époque, une halle est soit un marché couvert, soit un espace abrité par une toiture, fermé ou non sur les côtés, abritant une activité artisanale comme une tuilerie, un four à chaux ou une forge (ou moulin à fer, comme on disait). La proximité de l'ancien atelier de maréchal permet de se demander si, dans les bâtiments mêmes de ce château, il n'y aurait pas eu une activité métallurgique, déjà disparue en 1761<sup>5</sup>.

Le notaire et les témoins visitent ensuite trois chambres mal localisées dont une appelée la "*charnerie*", c'est-à-dire le lieu où sont entreposés les charniers ou saloirs de pierre, de grès ou de bois dans lesquels sont conservées les salaisons. Puis ils visitent le "*fourgniout*", c'est à dire le fournil, qui comprend au moins deux fours puisqu'on emploie le pluriel pour les désigner<sup>6</sup>. A côté est une pièce appelée la "*vollalière*" où sont gardées les volailles à engraisser et une buanderie dont le "*cendrier*" (réserve à cendre en maçonnerie) est en mauvais état. A côté de cette buanderie part un escalier de bois, à peu près complètement pourri.

Le notaire et ses compagnons regagnent la "*salle*", empruntant la galerie le long de la cour, puis gravissent un escalier, très mauvais, qui dessert les latrines (du côté de l'étang) dont le mur extérieur est complètement écroulé. Puis, par deux escaliers en bois, ils gagnent les greniers où ils peuvent examiner la charpente. Ils redescendent par un autre escalier en bon état (le premier cité?). Ils visitent ensuite la chapelle (en bon état, elle aussi).

La visite se poursuit par les communs: un pavillon joignant le chemin du moulin du château à *Massignac*, à côté une soue, une écurie et une étable et trois autres écuries autour de la cour, surmontées de greniers. En plus, il y a une grange avec deux étables et une chambre (logement d'un domestique?) avec les greniers à foin sur le dessus. Une fuie ruinée rappelle le privilège seigneurial d'élever des pigeons en liberté.

Pendant toute la durée de la visiter, témoins et notaires n'ont mentionné aucun meuble. Ils ne se sont intéressés qu'à l'état des bâtiments. L'impression d'ensemble est celle d'un édifice laissé en grande partie à l'abandon:

"... Nous avons vu et examiné le dessus dud. chasteau où nous avons remarqué qu'il y a trois des cheminées d'escroullée et que les tuyaux d'icelle sont tombés par terre, quy ont un pressant besoin d'estre refaits. Le susdit chasteau, tours et pavillon quy le compoze ont un pressant bezoin d'estre recouvers, ne l'ayant été despuis longtemps, où il y manque quantité de thuilles et de latte..."

Ce cas n'est pas unique. Le parc immobilier du XVIII<sup>ème</sup> siècle paraît avoir été assez mal entretenu. Dans les arpentements ou états des fonds des années 1740/50 revient souvent le terme "*masure*" (ruine). Les autres procès-verbaux de château que l'auteur a pu consulter laissent à peu près la même impression. Soit leurs propriétaires ont été appauvris, donc ils n'entretiennent que sommairement leurs bâtiments; soit ils ne demeurent plus sur leurs terres et leurs fermiers n'investissent plus guère dans ces grandes bâtisses peu rentables. L'impression est la même à la lecture de procès-verbaux de visite d'église ou de chapelle: l'église d'*Ansac* est en mauvais état, celle d'*Esse* est carrément à ciel ouvert... si bien que certains de ces édifices ont été interdits (l'église de *Négrat* et même l'abbatiale de *Lesterps*...).

<sup>5</sup> Il n'existe pas de texte - à notre connaissance - citant une forge au château des *Etangs*. La seule activité métallurgique importante connue remonte à 1615; la "*Liève des redevances de ladite paroisse*" (de *Massignac*) cite "...certain rouet à esmoudre faucilles et autres ferremens situé sur la Moulde..." (Archives Départementales de la *Haute-Vienne*. D/361).

<sup>6</sup> Peut-être un four à pain, de grande taille, et un four servant pour la pâtisserie (ou les viandes), plus modeste.

Pour revenir au château des *Etangs*, Me *Mesturas* entonne, pour le décrire, une longue litanie où le terme "*mauvais*" revient souvent. On ne compte plus les fenêtres pourries, dépourvues en tout ou en partie de "*carreaux de vitre*", les planchers pourris sous les gouttières etc.

Certaines parties semblent avoir été l'objet de réparations (dues peut-être au précédent fermier) mais elles sont restées inachevées (cas de fenêtres aux boiseries neuves mais dépourvues de carreaux).

L'intérêt - la difficulté de lecture - de ce genre d'acte vient de l'emploi de termes locaux que les notaires francisaient et dont il m'a paru utile de relever quelques exemples:

Auvent : volet extérieur, contrevent;

Volet: volet intérieur; Battant de porte ou de fenêtre;

Vertuelle: penture (en français moderne: vertevelle ou verterelle);

Valet de fer: crochet pour fermer une porte, un portail;

Couroir: couloir;

Filatelle: panne de charpente;

Cent: cent cinq unités (un cent de tuiles).

